

L'ajournement

Nous savons également qu'en 1982, il y a eu une éruption à un puits de gaz acide à Lodgepole, en Alberta, et qu'une personne a alors été tuée. Des milliers de personnes ont été incommodées par les vapeurs. Cette année, il y a eu un déversement de PCB près de Kenora, en Ontario. Nous sommes conscients que les sites d'enfouissement situés le long de la rive américaine du Niagara, c'est-à-dire ceux de Love Canal, de Hyde Park, de la région S et de la 102^e rue, risquent fort de causer une catastrophe. Nous n'ignorons pas non plus que de nombreux petits déversements se produisent régulièrement.

● (1850)

Dans ma propre localité, il y en a eu trois ces dernières années. L'un d'entre eux a causé un incendie à l'usine de Bate Chemical. Il y a deux ou trois ans, un autre s'est produit à l'usine de Bristol-Meyers, alors qu'il y a eu déversement dans le système d'égouts, puis dans la rivière Don. Le déversement a pollué une partie du lac Ontario. Il y a, au plus, un an et demi, l'usine de Nuodex a été également le théâtre d'un déversement du genre. Tous ces déversements m'ont montré qu'une catastrophe était toujours possible et inattendue.

J'aimerais savoir ce que nous faisons pour remédier à ces problèmes, au Canada et dans les provinces. Nous agissons. Je sais que le gouvernement prend certaines mesures. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a signalé à la Chambre il y a peu de temps qu'il entendait créer un groupe de travail sur le transport des produits dangereux par voie ferroviaire dans la région métropolitaine de Toronto. Cela devrait être fait sous peu.

En outre, nous sommes au courant des négociations qui ont lieu à l'heure actuelle entre l'EPA, organisme américain, et le ministère fédéral de l'Environnement. Nous savons également qu'on a créé un groupe de travail chargé de faire enquête sur les déversements de produits chimiques par des industries, en vue de déterminer dans quelle mesure des déversements semblables peuvent survenir au Canada et s'il est possible qu'une catastrophe comme celle de Bhopal, en Inde, se produise chez nous.

Le 10 décembre, j'ai demandé au secrétaire parlementaire quelles étaient les recommandations du groupe de travail et si elles seraient bientôt rendues publiques. Il m'a répondu qu'il s'attendait à ce qu'elles le soient sous peu. Puisqu'il est ici ce soir, j'espère qu'il pourra nous renseigner sur la nature de ces recommandations et le moment où elles seront publiées. Les Canadiens attendent impatiemment de savoir s'il est possible d'éviter les catastrophes du genre de celle qui s'est produite à Bhopal, en Inde.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de York-Est (M. Redway) de sa question. Il porte un intérêt très soutenu aux problèmes de cette nature. Il sait fort bien

poser ses questions, ce qui lui vaut en retour, je l'espère, de bonnes réponses.

Sa question concerne l'incident de Bhopal, auquel se rattachent en réalité tous les accidents industriels imaginables. Chacun au Canada s'est ému de cette catastrophe et s'est senti vulnérable à l'idée que pareil accident pourrait voir lieu ici. Le député a évoqué à juste titre une foule de petits incidents qui se produisent peut-être quotidiennement à notre insu.

En ce qui concerne le fond de la question, c'est-à-dire le groupe de travail, quatre jours après les événements de Bhopal, nous avons commencé à étudier le problème, au niveau fédéral, en collaboration avec les provinces. Nous avons créé en mars 1985 un groupe de travail qui a terminé ses recherches au mois de juillet suivant. Les résultats ont ensuite été communiqués à toute une gamme d'intéressés—appelons-les ainsi pour couper court—d'un bout à l'autre du Canada. A vrai dire, trois groupes de travail se sont réunis pour établir le rapport qui est maintenant à l'étude. Ils ont d'abord examiné une liste complète des secteurs où nous pourrions être exposés à de tels accidents. L'un des groupes s'est intéressé aux mécanismes actuels d'intervention en cas de catastrophes semblables. Un troisième groupe a étudié les stratégies, les niveaux de responsabilité selon les compétences, et ainsi de suite. Toutes ces gens ont donc collaboré à la rédaction de ce rapport.

● (1855)

Ils nous ont révélé, en somme, l'existence de certains problèmes. Ces groupes ont fait une série de recommandations qu'étudient actuellement les nombreux intéressés dont j'ai parlé dans ma réponse précédente.

Par l'entremise du ministre de l'Environnement (M. McMillan), le gouvernement fédéral rendra publiques l'évaluation et les recommandations du rapport final à la fin de janvier 1986. Ainsi, je crois que nous pourrons, compte tenu de notre champ de compétence dans ce domaine et des limites qui nous sont imposées au niveau fédéral, nous acquitter le mieux possible de nos obligations afin d'éviter qu'un tel accident se produise au Canada.

En terminant, je tiens à rappeler que les provinces et l'industrie ont collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral dans ce dossier.

L'ENVIRONNEMENT—LA TOXICITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS. B) LES MESURES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je me demande ce que le député de York-Est (M. Redway) a bien pu entendre qu'il ne savait déjà.

La Société royale du Canada a publié, il y a une semaine, un rapport très important et fort complet sur les eaux des Grands lacs et sur l'entente que nous avons conclue avec les Américains. Elle a analysé l'évolution de cet écosystème et a ensuite fait une série de recommandations qui sont trop nombreuses pour que je les mentionne toutes aujourd'hui. Je n'en choisirai que quelques-unes parmi les plus importantes.